



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08.11. 2012 à 19 heures 30 en mairie**

**0. Approbation du compte rendu
de la séance du 29.08.2012
Désignation du secrétaire de séance.**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29.08.2012

Monsieur GAGGIOLI est désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour : Remplacement d'un membre extérieur au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S

**Remplacement d'un membre extérieur démissionnaire au sein du
conseil d'administration du CCAS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité de remplacer Monsieur Denis FIORENTINO par Madame Alice GUERRERO.

1. Fusion des syndicats d'électrification

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur le projet de périmètre, sur la répartition des sièges du syndicat fusionné, sur le transfert des compétences, le siège social, la durée et la dénomination du syndicat, sur les conséquences patrimoniales et les conséquences sur le personnel. Il a désigné pour le représenter MM Jean-François LOVISOLO et Serge GERMAIN.

**2. Modification de l'identité de la
CCLD et modification des statuts**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité moins une abstention, la modification de l'identité de la CCLD : celle-ci devient la Communauté territoriale sud du Luberon (CO TE SUD), ainsi que la modification des statuts s'y rapportant.

3. Permis d'aménager du Lotissement Quartier du Parc

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à demander le permis d'aménager correspondant à la création de 23 lots maximum sur une emprise de 33 395 m2 et les voies et réseaux divers utiles au projet. Monsieur le Maire est également autorisé à engager, poursuivre et conclure toute procédure utile à l'obtention de ce permis et plus généralement nécessaire à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement du quartier du Parc. Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget communal.

4 . Encaissement chèques sinistres assurances

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, l'encaissement de 2 chèques d'un montant de 6925.30 € pour les dommages à la voirie suite à l'incendie d'un camion boulevard de Verdun, et de 200.00 € relatif à un sinistre sur l'éclairage public, déduction faite de la vétusté et de la franchise remboursable par l'assurance adverse.

5 . Remise gracieuse pénalités d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, avec 13 voix contre et 2 abstentions a refusé la demande de remise gracieuse des pénalités formulées par M. PADREDDI (PC 133008S0013).

6. Avantages en nature accordés aux agents municipaux

Rapporteur : Mme DUMONTIER

Le conseil municipal à l'unanimité, s'est prononcé favorablement pour maintenir l'avantage en nature « repas » accordé aux agents du service de restauration scolaire, ainsi que l'avantage en nature « logement » accordé pour nécessité absolue de service au gardien de la salle polyvalente.

7. Rectification délibération N° 082-09

Rapporteur : Mme DUMONTIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de rectifier le contenu de la délibération n° 082-09, par l'ajout des montant de référence annuels par filière des indemnités accordés aux agents municipaux (régime indemnitaire).

8. Rachat et revente de la concession n° 359/A au cimetière communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder aux opérations de rachat du caveau et de la concession n° 359/A à Monsieur VANDERNIEPEN (achat du caveau 2974 €) et à sa revente au même prix à Madame Cécile MASINI, ainsi qu'à la vente d'une concession au tarif actuellement en vigueur (trentenaire ou cinquantenaire)

9. Décisions modificatives budget primitif 2012

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder aux virements de crédits ci-après pour le budget primitif 2012 : budget principal – budget annexe régie funéraire – budget annexe camping municipal :

BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES	BUDGET ANNEXE CAMPING	BUDGET ANNEXE REGIE FUNERAIRE
Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section de fonctionnement
Opération 99996 Bibliothèque	C/658 : 0.24 €	C/658 : 1.09 €
C/2313 : - 3 125€	C/ 6152 : - 0.24 €	C/6152 :- 1.09 €
C/2183 : + 4 300 €		
Opération 99983 - Voirie		
C/21318 : - 60 000 €		
C/2315 : + 60 000 €		
Chap 020 : dépenses imprévues - 3 175 €		

10. Mise à jour des régies municipales

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de procéder à la mise à jour de la régie des tickets de cantine, de la régie des droits de place, de la régie du camping municipal, de la régie de la charte signalétique, et de supprimer la régie des chèques loisirs, celle-ci ne fonctionnant plus.

11. Reprise des concessions à l'état d'abandon au cimetière communal

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la des concessions en l'état d'abandon dans la partie ancienne du cimetière communal et autorise Monsieur le Maire à engager jusqu'à conclure toutes les opérations nécessaires à cette reprise.

12. Tarifs tickets de cantine année 2013

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a arrêté le tarif des repas à la cantine pour l'année 2013. Le prix du ticket est fixé à 2.65 € pour les enfants de la commune, et à 5.50 € pour les enfants venant de l'extérieur .

13. Demandes de subventions pour divers projets d'investissement en cours et à venir

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires institutionnels (Etat, Département, Région,..) afin de participer au financement des opérations d'investissement en cours et à venir.

14. Participation dépenses de fonctionnement Ecole Privée Notre Dame

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre, a déterminé le montant du forfait communal qui doit être acquitté pour les élèves domiciliés à La Tour d'Aigues, fréquentant l'école élémentaire Notre Dame, sous contrat d'association, par parité avec le coût consacré par la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire publique.

Le coût par élève est de 336.60 € pour l'année scolaire 2010-2011 , et de 331.49 € pour l'année 2011-2012

15. Echange commune / Consorts LAFOND

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la régularisation de l'emprise du chemin de la Roustidouire. Cette régularisation se fera sous la forme d'un échange sans soulte. L'acte à intervenir sera établi par la SCP VALAT FUENTES , Notaires associés à La Tour d'Aigues.

16. Rapports d'activité structures intercommunales

Les délégués auprès des syndicats ont donné lecture des rapports d'activité 2011 :

Du S.I.E. des cantons de Pertuis et Cadenet

Du SIEUCETOM

Du S.M.D.V.F.

Du S.I.A.E du bassin de l'Eze

La séance est levée à 20 H 55.